



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2024

MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 1

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : M. CUNAT Damien donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine
M. DELIEGE Fabrice

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Examen et vote du compte de gestion 2023 de la commune Délibération n°2024 - 08

Date de convocation

27/02/2024

Date d'affichage

18/03/2024

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

18/03/2024

Vu le compte de gestion 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE

Le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

